



PREFET DE L'YONNE

SOUS-PREFECTURE DE SENS  
Pôle de la réglementation et de la cohésion sociale

AFFAIRE SUIVIE PAR :  
MME P CORNU  
TEL : 03.86.83.95.36  
pascale.cornu@yonne.gouv.fr

### ARRETE SPSE-AGR-2017-009

## Fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales complémentaires des 5 et 12 février 2017 dans la commune de SERBONNES

Le préfet de l'Yonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.256 et R.126,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°SPSE-AGR 2016-121 du 29 décembre 2016 portant convocation des électeurs de la commune de SERBONNES le 5 février 2017 (1<sup>er</sup> tour) et le 12 février 2017 (2<sup>ème</sup> tour) en vue des élections municipales complémentaires,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/MAP/2016/065 en date du 19 décembre 2016, donnant délégation de signature à Madame Sabine ROUSSELY, sous-préfète de Sens ;

VU la candidature enregistrée,

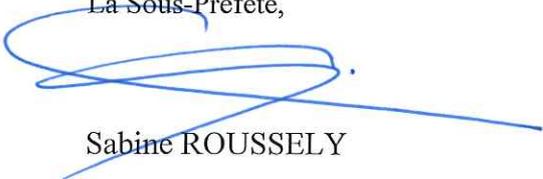
### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>.** – La liste des candidats en vue du 1<sup>er</sup> tour et du 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales complémentaires des 5 et 12 février 2017 dans la commune de SERBONNES est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

**Article 2.** – La liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Sens, le 19 janvier 2017

La Sous-Préfète,



Sabine ROUSSELY

La sous-préfète de Sens et le premier adjoint de la commune de SERBONNES sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ANNEXE A L'ARRETE SPSE-AGR-2017-009**  
**Du 19 janvier 2017**

**Fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> tour et du 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales complémentaires  
dans la commune de SERBONNES**

---

Elections municipales complémentaires les 5 et 12 février 2017

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 1

- Monsieur Pascal HERMIER